



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/02/21/3 portant sur

### LES DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE DECLARATION DE CREANCES ET INJONCTIONS DE PAYER

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 21 février 2022*

## PARTICIPANTS

Madame Maryline PELOU – Inspectrice des Finances Publiques à la Division Pilotage de l'Action Economique– représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Monsieur KLEBERT Christian - Chargé de mission Economie Emploi, représentant de **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CAPPELAERE Nicolas, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***57 Membres participants en présentiel et à distance, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés**



Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand,  
**Conseillers Techniques**

## EXCUSÉS

---

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Messieurs PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires**,  
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Madame et Messieurs, ALZINA Claude, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel,  
**Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, ROUGET Sylvain,  
**Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, GOLDNADEL Franck, **Membres Associés,**

Messieurs, BENMUSSA Thierry, CHEVILLON Michel, **Membres Associés,**

## VU

- ▶ Les articles R.712-13 et A.712-35 du Code de commerce relatifs au rôle et attributions du Président en matière budgétaires, ainsi qu'aux délégations de signature du Président ;
- ▶ Les articles 63, 64 et 68 du Règlement intérieur de la CCINCA



## CONSIDERANT

- ✚ Que conformément à l'article 63 du Règlement intérieur, le Président est le représentant légal de la CCINCA et, à ce titre, représente l'établissement dans tous les actes de la vie civile et administrative, sous réserve des délégations qu'il aura pu consentir en vertu du Règlement intérieur de la CCI NCA ;
- ✚ Que conformément à l'article R.712-13 du Code de commerce et aux articles 64 et 69 du Règlement intérieur, le Président, en matière budgétaire et financière, est l'ordonnateur de la CCINCA et est chargé de l'exécution du budget. Il émet les factures et signe les contrats desquels découlent des créances, préalablement à leur encaissement ;
- ✚ Que conformément à l'article R.711-68 du Code de commerce, l'articles 68 du Règlement intérieur de la CCINCA fixe les conditions dans lesquelles le Président peut déléguer sa signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au directeur général ou, sur proposition, à d'autres personnels de la CCINCA, dans le respect du principe de la séparation entre ordonnateur et payeur ;
- ✚ Qu'un délégataire ne peut pas subdéléguer la signature qu'il a reçue par délégation du Président à une autre personne ;
- ✚ Que ces délégations sont par la suite annexées au Règlement intérieur de la CCINCA au sein d'un tableau tenu à jour (Annexe 8 du Règlement intérieur) ;

## DÉCIDE

- ▶ D'approuver les délégations de signatures conférées par le Président, ordonnateur des recettes et produits, pour les déclarations de créances et les injonctions de payer dont le montant est inférieur ou égal à 50 000 €, aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessous pour leur incorporation au sein du paragraphe 3.3.9 de l'Annexe 8 du Règlement Intérieur « Délégations de signatures » :

### 3.3.9 Déclarations de créances et injonctions de payer

#### 3.3.9.1 Cas visés

Vise les délégations de signature du Président (Ordonnateur des recettes et produits) pour les déclarations de créances et les injonctions de payer

#### 3.3.9.2 Tableau des délégations des déclarations de créances et injonctions de payer

> 50 000 euros	Président
> 30 000 euros	Directeur Général
=< 30 000 euros	Directeur des Affaires Juridiques ou Responsable Contentieux

La mise à jour des délégations de signature sera annexée au Règlement intérieur de la CCINCA (Annexe 8).



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 62**

**Nombre de participants à la séance : 57** (quorum : 32, atteint)

**Nombre de départs : 0**

**Nombre de votes exprimés : 47** (quorum : 32, atteint)

---

**Abstention : 10**

**Contre : 0**

**Pour : 47**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 21 février 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO